



EUCLID CHEMICAL

Version: 2.0

Date de la Révision: 05/01/2019

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: VIBRA-STAIN - 8 OZ AVOCADO

Substance: CVSC 0008 053

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.

2835 Grand-Allee

Saint Hubert QC J4T 2R4

CA

Personne à contacter:

Téléphone:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Département d'EH&S

(450)465-2233

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Cancérogénicité

Catégorie 1B

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale 2.55 %

Toxicité aiguë, cutanée 2.55 %

Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs 5 %

Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard 5 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur:

Danger

Mention de Danger:	Peut provoquer le cancer.
Conseil de Prudence	
Prévention:	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Intervention:	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
Entreposage:	Garder sous clef.
Élimination:	Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Glycol ether solvent	112-34-5	1 - <5%
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazonyl]benzoate	85828-89-3	0.1 - <1%
2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p		
1-Methoxy-2-Propanol	107-98-2	0.1 - <1%
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	0.1 - <1%
Acid Black 172	57693-14-8	0.1 - <1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation:	Sortir au grand air.
Contact Cutané:	Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche.
Protection personnelle pour les secouristes:	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Données non disponibles.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Mesures de Précautions Environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.

**7. Manutention et stockage****Manutention****Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation:

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures de prévention des contacts:

Données non disponibles.

Mesures d'hygiène:

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Entreposage

Conditions de stockage sûres: Garder sous clef.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Glycol ether solvant - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2013)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazényl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p - Fraction inhalable. - sous forme de Cr(VI)	TWA	0.0002 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2018)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazényl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p - Fraction inhalable. - sous forme de Cr(III)	TWA	0.003 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2018)
	TWA	0.003 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2018)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazényl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p - Fraction inhalable. - sous forme de Cr(VI)	STEL	0.0005 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2018)



Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazeryl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p - en Cr	PEL	0.5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	PEL	0.5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	PEL	1 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazeryl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p	Ceiling	0.1 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
1-Methoxy-2-Propanol	TWA	50 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (02 2013)
	STEL	100 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (02 2013)
Dipropylene glycol methyl ether	TWA	100 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	STEL	150 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	100 ppm 600 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Acid Black 172 - Fraction inhalable. - sous forme de Cr(III)	TWA	0.003 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2018)
Acid Black 172 - en Cr	PEL	0.5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2-Propoxyethanol (Glycol ether)	TWA	25 ppm 110 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Glycol ether solvent - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Glycol ether solvent - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazeryl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p - en Cr	TWA	0.01 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	0.5 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
1-Methoxy-2-Propanol	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	75 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et



			sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1-Methoxy-2-Propanol	TWA	50 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
	STEL	100 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
1-Methoxy-2-Propanol	STEL	150 ppm 553 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	100 ppm 369 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Dipropylene glycol methyl ether	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Dipropylene glycol methyl ether	TWA	100 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	150 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Dipropylene glycol methyl ether	STEL	150 ppm 909 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	100 ppm 606 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Propylene glycol - Aérosol	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Propylene glycol - Vapeur et aérosol	TWA	50 ppm 155 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Acid Black 172 - en Cr	TWA	0.5 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
2-Methoxy-1-propanol	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	40 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)

**Valeurs Limites Biologiques**

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazeryl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p (Chrome total: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail.)	25 µg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazeryl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p (Chrome total: Temps d'échantillonnage : Augmentation pendant le quart de travail.)	10 µg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2013)

Directives relatives à l'exposition

Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazeryl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales	Résorption via la peau
Dipropylene glycol methyl ether	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales	Résorption via la peau

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Protection du visage/des yeux:	Porter des lunettes de protection/masque facial.
Protection de la Peau	
Protection des Mains:	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
Autre:	Données non disponibles.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.



9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Vert
Odeur:	Suave
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	Données non disponibles.
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	1
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Acides forts. Bases fortes.

**Produits de Décomposition
Dangereux:**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
Contact avec les yeux:	Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)****Orale**

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycol ether solvant	LD 50 (Rat): 3,306 mg/kg
1-Methoxy-2-Propanol	LD 50 (Rat): 3,739 mg/kg
Dipropylene glycol methyl ether	LD 50 (Rat): 5,180 mg/kg
Acid Black 172	LD 50 (Rat): $\geq 5,000$ mg/kg

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Glycol ether solvent LD 50 (Lapin): 2,764 mg/kg

1-Methoxy-2-Propanol LD 50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dipropylene glycol methyl ether LD 50 (Lapin): 9,500 mg/kg

Acid Black 172 LD 50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Inhalation**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

1-Methoxy-2-Propanol LC 50 (Rat): 54.6 mg/l

Toxicité à Dose Répétée**Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Glycol ether solvent in vivo (Lapin): Slightly irritating

1-Methoxy-2-Propanol in vivo (Lapin): Non irritant

Dipropylene glycol methyl ether in vivo Non irritant

Acid Black 172 in vivo (Lapin): Non irritant

Lésion/Irritation Grave Des Yeux**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Glycol ether solvent Lapin, 24 - 72 hrs: Très irritant

1-Methoxy-2-Propanol Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Dipropylene glycol methyl ether Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**Produit:** Données non disponibles.

**Cancérogénicité**

Produit: Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale**In vitro**

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets:

Données non disponibles.

12. Données écologiques**Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycol ether solvent LC 50 (Lepomis macrochirus, 96 h): 1,300 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**Glycol ether solvant Log K_{ow}: 0.56**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.**13. Données sur l'élimination****Méthodes d'élimination:**

Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés:

Données non disponibles.

**14. Informations relatives au transport****TDG:**

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

15. Informations sur la réglementation**Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p	10 lbs.
1-Methoxy-2-Propanol	100 lbs.
Acid Black 172	10 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**Risque différé (chronique) pour la santé
Cancérogénicité**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
--------------------------	----------------------------

Glycol ether solvent	
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p	10 lbs.
1-Methoxy-2-Propanol	100 lbs.
Acid Black 172	10 lbs.

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
--------------------------	--

Glycol ether solvent	10000 lbs
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p	10000 lbs
1-Methoxy-2-Propanol	10000 lbs
Dipropylene glycol methyl ether	10000 lbs
Acid Black 172	10000 lbs

SARA 313 (Déclaration au TRI)Identité Chimique

Glycol ether solvent

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Aucun composant réglementé par la Proposition 65 de la Californie n'est pré.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)Identité Chimique

Glycol ether solvent

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du MA n'est présent.



États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Glycol ether solvent

Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p

Acid Black 172

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du RI n'est présent.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 394 g/l

COV - Méthode 310 : 1.97 %

**Inventaires:**

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
ONT INV:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou



exemptes de l'Inventaire.

INSQ:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

TCSI:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16. Autres informations

Date de la Révision: 05/01/2019

Version n°: 2.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

